



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire

Service départemental Jeunesse, Engagement, Sports

Affaire suivie par : Sébastien Descourvières

Tél : 03 71 49 07 41

Mél : sdescourvieres1@ac-dijon.fr

Cité administrative
DSDEN 71
24 Boulevard Henri Dunant
BP72512
71025 MÂCON Cedex 9

Mâcon, le 8 novembre 2022

Le Préfet de Saône-et-Loire
et

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale de Saône-et-Loire

à

Mesdames, Messieurs les maires et présidents
d'EPCI

Mesdames, Messieurs les maires et présidents d'EPCI,

14/132 2022

Le Service National Universel initié en 2019 pour promouvoir l'engagement, renforcer la cohésion nationale, transmettre un socle républicain et accompagner l'insertion professionnelle des jeunes de 15 à 17 ans est désormais en phase de généralisation et nous accueillerons trois séjours de cohésion nationale durant le premier semestre 2023 : du 9 au 21 avril, du 11 au 23 juin et du 4 au 16 juillet 2023.

Les collectivités territoriales et les communes ont un rôle important à jouer dans ce dispositif auprès de la jeunesse.

Madame Sarah El Haïry, Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées et du ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, chargée de la Jeunesse et du Service national universel rappelait le 6 octobre 2022 en ouverture de la campagne de recrutement pour le SNU 2023 : « Le SNU a vocation à devenir un des piliers de la « société de l'engagement » et un moment essentiel dans la construction du parcours de citoyenneté des jeunes ».

Les jeunes volontaires s'engageant dans le dispositif du SNU doivent obligatoirement réaliser un séjour de cohésion nationale de 13 jours, puis une mission d'intérêt général de 12 jours ou 84 heures perlées. De nombreuses missions d'intérêt général peuvent être proposées dans votre commune ou votre collectivité territoriale. Vous trouverez quelques suggestions annexées à ce courrier.

Les volontaires du SNU peuvent ainsi participer au rayonnement de votre collectivité, s'engager comme relais d'information et s'investir dans des actions à portées nationales et internationales (terres de jeu – génération 2024 à titre d'exemple).

Enfin, les mairies ont un rôle central dans le parcours de citoyenneté des jeunes. Le recensement obligatoire en mairie peut être l'occasion d'informer tous les jeunes Français âgés de 16 ans qui se présentent à vous sur l'existence du dispositif du Service National Universel afin de les inviter à s'engager.



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire

Pour ce faire, le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de Saône-et-Loire peut vous fournir des outils de communication sur le SNU.

Le SDJES se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et peut notamment vous accompagner dans l'accueil de volontaires SNU en mission d'intérêt général.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Préfet de Saône-et-Loire

Yves SÉGUY

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale de Saône-et-Loire

Liliane Ménissier